



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 15 janvier 2019 à la salle du conseil située au 2490, rue de l'Église à 19 h 30.

#### SONT PRÉSENTS

Madame la mairesse	Kathy Poulin
Monsieur le conseiller	Jean-François Giasson (District 1)
Madame la conseillère	Dominique Forget (District 2)
Monsieur le conseiller	Mathieu Bouthillette (District 3)
Monsieur le conseiller	Carl De Montigny (District 5)
Madame la conseillère	Manon Paquin (District 6)

#### EST ABSENT

Monsieur le conseiller	Guy Séguin (District 4)
------------------------	-------------------------

formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Kathy Poulin.

#### EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Madame Sophie Charpentier	Directrice générale et secrétaire-trésorière
---------------------------	--

\*\*\*\*\*

#### 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum

- 1.1 Point d'information générale de madame la mairesse Kathy Poulin
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2019
- 1.3 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 18 et du 20 décembre 2018
- 1.4 Certificats de crédits

#### 2 Direction générale et ressources humaines

- 2.1 Autorisation - Renouvellement - Contrats d'entretien des logiciels - PG Solutions inc. - Année 2019
- 2.2 Non-opposabilité - Acquisition du lot 2 992 814, cadastre du Québec par monsieur Scott Monette
- 2.3 Autorisation - Renouvellement - Contrat de captation vidéo - Emmanuel Lavigne (Val Média)

#### 3 Finance et trésorerie

- 3.1 Ratification du journal des déboursés
- 3.2 Amendement - Résolution numéro 18-07-261 - Autorisation - Droits sur les mutations immobilières
- 3.3 Autorisation - Dépenses incompressibles - Année 2019

#### 4 Travaux publics



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 5 Urbanisme et environnement

5.1 Demande d'usage conditionnel: 3914, 2e rang de Doncaster

5.2 Demande de dérogation mineure: 2171-2173, rue de la Pétanque

5.3 Demande de dérogation mineure: 2017, route 117

5.4 Demande d'enseigne: 2017, route 117

### 6 Loisirs et culture

6.1 Autorisation - Société canadienne du cancer - Relais pour la vie de Ste-Agathe - Barrage routier (levée de fonds)

6.2 Autorisation - Convention de services - Réseau BIBLIO des Laurentides

6.3 Autorisation - Programme Emplois d'été Canada 2019

### 7 Avis de motion

### 8 Projets de règlements

### 9 Règlements

9.1 Adoption - Règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés

### 10 Varia

### 11 Documents déposés

11.1 Dépôt des variations budgétaires - Politique des variations budgétaires

11.2 Dépôt des rapports de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Dépenses autorisées par un fonctionnaire ou un employé en vertu du règlement 700

11.3 Dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière - Règlement 700 - Pouvoir d'embauche

### 12 Points d'information des conseillers

### 13 Période de réponses

### 14 Période de questions

### 15 Levée de la séance

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, madame la mairesse, Kathy Poulin, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

### 1.1 POINT D'INFORMATION GÉNÉRALE DE MADAME LA MAIRESSE KATHY POULIN

La mairesse fait une mise au point sur les dossiers en cours.

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JANVIER 2019

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

19-01-001



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** l'ordre du jour de la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit adopté, tel que présenté.

**ADOPTÉE**

19-01-002

### 1.3 APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2018 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 18 ET DU 20 DÉCEMBRE 2018

**ATTENDU QUE** chaque membre du conseil a reçu une copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 18 et du 20 décembre 2018 au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance, la directrice générale et secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal approuve les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 18 et du 20 décembre 2018.

**ADOPTÉE**

### 1.4 CERTIFICATS DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les dépenses envisagées par les résolutions suivantes:

19-01-003            19-01-005            19-01-008  
19-01-014

Le 15 janvier 2019,

Lucien Ouellet  
Directeur de la trésorerie  
et secrétaire-trésorier adjoint



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 2 DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

19-01-003

#### 2.1 AUTORISATION - RENOUELEMENT - CONTRATS D'ENTRETIEN DES LOGICIELS - PG SOLUTIONS INC. - ANNÉE 2019

**ATTENDU QUE** les contrats d'entretien des logiciels de la firme PG Solutions inc. sont renouvelables au 1er janvier de chaque année;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire de renouveler ces contrats afin de pouvoir effectuer les mises à jour requises et d'avoir un soutien technique sur ces logiciels;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement des contrats d'entretien des logiciels municipaux suivants avec la firme PG Solutions inc., à savoir:

- Gestionnaire municipal: poste budgétaire 02-610-00-414 pour 11 535,00 \$;
- SYGED: poste budgétaire 02-140-00-414 pour 1 070,00 \$;
- Mégagest: poste budgétaire 02-130-01-414 pour 10 425,00 \$
- UEL et Voilà: poste budgétaire 02-130-01-414 pour 3 260,00 \$ et 02-610-00-414 pour 400,00 \$;

Il est à noter que les prix ci-haut mentionnés n'incluent pas les taxes applicables.

#### **ADOPTÉE**

19-01-004

#### 2.2 NON-OPPOSABILITÉ - ACQUISITION DU LOT 2 992 814, CADASTRE DU QUÉBEC PAR MONSIEUR SCOTT MONETTE

**ATTENDU QUE** monsieur Scott Monette a mandaté Me Marie-Eve Chalifoux, notaire, afin d'acquérir le lot 2 992 814, cadastre du Québec, constituant la rue Adrienne (rue privée), laquelle est adjacente à sa propriété;

**ATTENDU QUE** la compagnie propriétaire du lot 2 992 814 est dissoute, la demande d'acquisition doit donc être présentée à la direction principale des biens non réclamés du ministère du Revenu du Québec, afin que monsieur Monette puisse se porter acquéreur du lot précité;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** le lot 2 992 814 possède un caractère de rue, la Municipalité a l'obligation de se prononcer, indiquant qu'elle ne s'oppose pas à cette transaction;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal ne s'oppose pas à ce que monsieur Scott Monette entreprenne les démarches requises auprès du ministère du Revenu du Québec et procède à la transaction d'acquisition de la rue Adrienne (lot 2 992 814).

### **ADOPTÉE**

19-01-005

### **2.3 AUTORISATION - RENOUELEMENT - CONTRAT DE CAPTATION VIDÉO - EMMANUEL LAVIGNE (VAL MÉDIA)**

**ATTENDU QUE** le conseil municipal s'est engagé à reproduire les séances publiques sur le web;

**ATTENDU QUE** la Municipalité est intéressée à poursuivre sa collaboration avec monsieur Emmanuel Lavigne (Val Média);

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le renouvellement de l'entente de services avec monsieur Emmanuel Lavigne (Val Média) pour la captation vidéo des séances ordinaires du conseil municipal, de la séance extraordinaire présentant le budget municipal et de quelques consultations publiques au besoin pour l'année 2019, et ce, pour les sommes suivantes:

- Montage, démontage, service technique (son et captation vidéo en direct sur Facebook) et lien YouTube : 300 \$ + taxes applicables;
- Montage, démontage, service technique pour le son uniquement (sans captation vidéo) : 30 \$ /hre + taxes applicables;



## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice des communications à signer tout document relatif à cette entente;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-110-00-610 et que le service de la trésorerie soit autorisé à en effectuer le paiement.

**ADOPTÉE**

### 3 FINANCE ET TRÉSORERIE

19-01-006

#### 3.1 RATIFICATION DU JOURNAL DES DÉBOURSÉS

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le journal des décaissements pour la période du 1er au 31 décembre 2018, tel que soumis par le directeur de la trésorerie, soit et est ratifié:

Chèques numéros: 181900 à 182066      473 026,42 \$

**ADOPTÉE**

19-01-007

#### 3.2 AMENDEMENT - RÉOLUTION NUMÉRO 18-07-261 - AUTORISATION - DROITS SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES

**ATTENDU QUE** la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* oblige les municipalités à percevoir un tel droit;

**ATTENDU QU'**en vertu des récentes modifications à cette loi, une municipalité a désormais le droit de facturer un taux supérieur, allant jusqu'à 3 % pour les valeurs d'immeubles dépassant 500 000 \$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire se prévaloir de ce droit;

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du 10 juillet 2018, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 18-07-261 intitulée "Autorisation - Droits sur les mutations immobilières";

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Giasson

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal amende la résolution numéro 18-07-261 et y ajoute le paragraphe suivant:

**QUE** le conseil municipal autorise que le taux d'imposition de la cinquième et sixième tranche des droits sur les mutations immobilières, soit pour les immeubles dont la valeur est supérieure à 750 000 \$ s'élève à 2,5 % et celle dont la valeur est supérieure à 1 000 000 \$ s'élève à 3 %.

### ADOPTÉE

19-01-008

### 3.3 AUTORISATION - DÉPENSES INCOMPRESSIBLES - ANNÉE 2019

**ATTENDU QUE** des dépenses de fonctionnement dites « incompressibles » sont engagées quotidiennement par la Municipalité;

**ATTENDU QUE** le paiement de ces dépenses avant leur échéance exempte la Municipalité de tout intérêt ou pénalité;

**ATTENDU QUE** le directeur de la trésorerie émet des certificats de disponibilité de fonds aux postes budgétaires mentionnés;

**ATTENDU QUE** le conseil peut modifier en cours d'année certaines autorisations suite à de nouvelles orientations ou en étant plus efficient dans certains domaines;

**ATTENDU QUE** la loi permet une telle délégation;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise le paiement des frais suivants:

- Salaires et avantages sociaux;
- Service de la dette;
- Quote-parts;
- Électricité;
- Remboursement au fonds de roulement;
- Centre d'exposition;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- Assurances;
- Contrat d'entretien ménager;
- Système d'alarme;
- Frais d'entretien des logiciels PG Govern;
- Local Lézarts Loco;
- Contrat patinoires;
- Téléphonie et internet;
- Produits chimiques (chlore);
- Contrôle des animaux (SPCA);
- Marché public;
- Analyse eau potable;
- Centre régional de service aux bibliothèques publiques;
- Immatriculation des véhicules;
- Atelier de l'Île;
- Journal Ski-se-dit;
- Frais de vérification;
- Remboursement inscriptions Sainte-Agathe-des-Monts;
- Location 2 véhicules (pick-up);
- Gaz naturel;
- Hébergement boîtes de courriels et boîtes vocales;
- Huile à chauffage;
- 1001 Visages;
- Entretien vêtements travaux publics (Québec Linge);
- Le Havre (programme de supplément au logis);
- Entente triennale de développement culturel (2018-2019-2020);
- Frais de banque;
- Déficit OMH;





N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

- Analyse rejet eaux usées;
- Location photocopieur;
- Location d'appareil postal;
- Destruction de documents - Confidentiel;

**QUE** le service de la trésorerie soit autorisé à procéder selon les dispositions de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

#### 4 TRAVAUX PUBLICS

Aucun point.

#### 5 URBANISME ET ENVIRONNEMENT

19-01-009

##### 5.1 DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL: 3914, 2E RANG DE DONCASTER

**DEMANDE** de monsieur Carl Fillion concernant le projet de résidence de tourisme assujéti au règlement sur les usages conditionnels.

**ATTENDU QUE** le 19 novembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'usage conditionnel au 3914, 2<sup>e</sup> rang de Doncaster;

**ATTENDU QUE** l'usage sera exercé dans un bâtiment principal implanté en mode isolé dont l'usage est "habitation unifamiliale";

**ATTENDU QUE** l'usage principal et le bâtiment sont conformes aux règlements d'urbanisme en vigueur;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les critères prescrits par le règlement sur les usages conditionnels numéro 608;

**ATTENDU** la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-11-126;

**ATTENDU** que les personnes intéressées par cette demande d'usage conditionnel ont été invitées à se faire entendre du conseil lors de la séance du 11 décembre 2018 et à transmettre toute information pertinente pour permettre une prise de décision éclairée;



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**DE** refuser l'usage conditionnel déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée.

### ADOPTÉE

19-01-010

#### 5.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 2171-2173, RUE DE LA PÉTANQUE

**DEMANDE** de madame Nicole Laurencelle relativement au 2171-2173, rue de la Pétanque, afin de permettre l'empiètement du bâtiment principal de 5,61 mètres dans la marge de recul arrière alors que le règlement de zonage n°601 prescrit une marge de recul de 9 mètres dans la zone H-28.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

**ATTENDU QUE** le 10 décembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de dérogation mineure au 2171-2173, rue de la Pétanque;

**ATTENDU QUE** la maison est montrée sur le plan de 1977 préparé par Jean Blondin, arpenteur-géomètre, minute 77-5433;

**ATTENDU QU'**en 1977 la partie nord-est du lot n° 2 991 174 était considérée comme étant une rue au cadastre, les marges et cours auraient pu être interprétées différemment par rapport à aujourd'hui;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-12-132;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Dominique Forget

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

D'accepter la dérogation mineure déposée pour la propriété ci-dessus mentionnée.

**ADOPTÉE**

19-01-011

### 5.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE: 2017, ROUTE 117

**DEMANDE** de madame Julie Leblanc relativement au 2017, route 117, afin de permettre trois (3) enseignes commerciales attachées au bâtiment et permettre une superficie totale d'enseignes de 14,40 mètres carrés alors que le règlement de zonage n° 601 autorise un maximum de deux (2) enseignes d'une superficie maximale totale de huit (8) mètres carrés.

Les personnes présentes et intéressées par cette demande de dérogation mineure sont invitées à se faire entendre du conseil.

**ATTENDU QUE** le 10 décembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande de dérogation mineure au 2017, route 117;

**ATTENDU QUE** le nombre et les dimensions des enseignes sont similaires aux autres concessionnaires automobiles de la route 117;

**ATTENDU QUE** la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

**ATTENDU** la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-12-131;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter la dérogation mineure déposée pour la propriété ci-dessus mentionnée.

**ADOPTÉE**

19-01-012

### 5.4 DEMANDE D'ENSEIGNE: 2017, ROUTE 117

**DEMANDE** de madame Julie Leblanc concernant le projet d'enseigne au 2017, route 117.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**ATTENDU QUE** le 10 décembre 2018, le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande d'enseigne au 2017, route 117;

**ATTENDU QUE** les enseignes font partie intégrante des composantes architecturales du bâtiment en présentant des dimensions, des couleurs, des matériaux et un éclairage qui respectent le cadre bâti ainsi que la fonction commerciale de la route 117;

**ATTENDU QUE** la demande respecte tous les objectifs et les critères prescrits par le règlement sur les PIIA numéro 607;

**ATTENDU** la réception par le conseil municipal de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro U18-12-130;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'accepter le PIIA déposé pour la propriété ci-dessus mentionnée.

### **ADOPTÉE**

## **6 LOISIRS ET CULTURE**

19-01-013

### **6.1 AUTORISATION - SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER - RELAIS POUR LA VIE DE STE-AGATHE - BARRAGE ROUTIER (LEVÉE DE FONDS)**

**ATTENDU** la demande de l'agente de développement au Relais pour la vie de Ste-Agathe de la Société canadienne du cancer pour la tenue d'un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 4 mai 2019;

**ATTENDU** que ce barrage routier vise la sollicitation des automobilistes pour une levée de fonds au profit du Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer;

**ATTENDU** l'autorisation du ministère du Transports suivant l'envoi de cette résolution;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

**QUE** le conseil municipal permette un barrage routier à l'angle de la rue de l'Église et de la route 117, le 4 mai 2019 entre 9h et 15h;

**QUE** le conseil municipal permet aux bénévoles du Relais pour la vie de solliciter les automobilistes à cet endroit;

**QU'**une copie de la présente résolution soit transmise à la Sûreté du Québec.

### ADOPTÉE

19-01-014

#### 6.2 AUTORISATION - CONVENTION DE SERVICES - RÉSEAU BIBLIO DES LAURENTIDES

**ATTENDU QUE** le nouveau décret donne une population de 5 209 habitants pour la Municipalité du Village de Val-David;

**ATTENDU QU'**à partir de 5 000 habitants, la bibliothèque municipale change de statut et devient une bibliothèque autonome;

**ATTENDU QUE** la convention de services entre la Municipalité et le Centre régional de services aux bibliothèques publiques (C.R.S.B.P.) des Laurentides doit être revue;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Manon Paquin

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal accepte la nouvelle convention de services du Réseau BIBLIO des Laurentides à partir du 1er janvier 2019;

**QUE** le conseil municipal s'engage à payer au C.R.S.B.P.L., à titre de contribution, la somme de 2,90 \$/habitant, soit un montant total de 15 106,10 \$ plus les taxes applicables, et ce, en deux versements soit le 1<sup>er</sup> mars et le 1<sup>er</sup> juin 2019;

**QUE** le conseil municipal maintienne la gratuité du service de la bibliothèque pour ses citoyens ainsi que pour les citoyens de Val-Morin, dans le cadre de l'entente pour les frais résidents/non-résidents;

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout document relatif à cette entente;

**QUE** les sommes nécessaires aux fins de cette dépense soient puisées à même le poste budgétaire 02-70230-957.

### ADOPTÉE



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

19-01-015

### 6.3 AUTORISATION - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2019

**ATTENDU QUE** le programme Emplois d'été Canada est une initiative du Gouvernement du Canada qui accorde un financement aux employeurs du secteur public afin de créer des emplois d'été pour les étudiants de 15 à 30 ans;

**ATTENDU QUE** la Municipalité désire présenter une demande de financement pour différents services favorisant l'embauche d'étudiants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019, notamment pour le camp de jour;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal autorise la directrice du service Loisirs et culture à présenter une demande de financement dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2019 et autorise cette dernière à signer tous les documents pour donner plein effet à la présente.

#### ADOPTÉE

### 7 AVIS DE MOTION

Aucun point.

### 8 PROJETS DE RÈGLEMENTS

Aucun point.

### 9 RÈGLEMENTS

19-01-016

#### 9.1 ADOPTION - RÈGLEMENT 724-1 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 724 CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS

Il est proposé par monsieur le conseiller Mathieu Bouthillette

et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le conseil municipal adopte le règlement 724-1 amendant le règlement numéro 724 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### ADOPTÉE

#### 10 VARIA

Aucun point.

#### 11 DOCUMENTS DÉPOSÉS

##### 11.1 DÉPÔT DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES - POLITIQUE DES VARIATIONS BUDGÉTAIRES

Le conseil municipal prend acte du rapport préparé par le service de la trésorerie quant aux variations budgétaires pour la période du mois de décembre 2018, et ce, en vertu de la Politique des variations budgétaires.

##### 11.2 DÉPÔT DES RAPPORTS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - DÉPENSES AUTORISÉES PAR UN FONCTIONNAIRE OU UN EMPLOYÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT 700

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport du mois de décembre 2018 quant aux dépenses effectuées en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés.

##### 11.3 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE - RÈGLEMENT 700 - POUVOIR D'EMBAUCHE

Le conseil municipal prend acte du dépôt du rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière en vertu du règlement numéro 700 établissant la délégation de pouvoirs à certains fonctionnaires et employés quant à l'embauche de personnel syndiqué.

#### 12 POINTS D'INFORMATION DES CONSEILLERS

Chaque conseiller et conseillère informe les personnes présentes dans la salle des développements à l'égard des dossiers de leur district respectif ou de la Municipalité.

#### 13 PÉRIODE DE RÉPONSES

Madame la mairesse répond aux questions posées par le public antérieurement.



N° de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations du Conseil du Village de Val-David

### 14 PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

Le conseil municipal prend acte du dépôt des documents de preuve de madame Ewa Cieslinka.

Le conseil municipal ajourne la séance afin de rétablir l'ordre dans la salle. Il est 20 h 24.

Le conseil municipal ouvre de nouveau la séance. Il est 20 h 27.

Le conseil municipal prend acte du dépôt de la pétition par madame Lucie Racicot relative à une demande pour la construction d'un trottoir sur la route 117 (entre le Tim Horton et le motel Radisson).

19-01-017

### 15 LEVÉE DE LA SÉANCE


Il est proposé par madame la mairesse Kathy Poulin

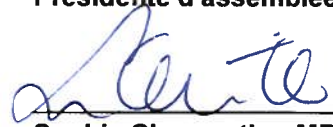
et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** la séance ordinaire du 15 janvier 2019 soit levée à 21 h 20.

**ADOPTÉE**

  
\_\_\_\_\_  
Kathy Poulin  
Présidente d'assemblée

  
\_\_\_\_\_  
Kathy Poulin  
Mairesse

  
\_\_\_\_\_  
Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale et secrétaire-  
trésorière